

Note de service

- Destinataire :** Tous les clients de la cafétéria du pavillon Maisonneuve de l'HMR
- Expéditeur :** Laurence Monarque Marcoux, chef du service alimentaire de l'HMR
- Date :** 20 août 2024
- Objet :** Mode de paiement à la cafétéria du pavillon Maisonneuve de l'HMR
-

Bonjour,

Dans un souci d'optimiser notre offre de service, nous avons révisé les modes de paiement autorisés aux caisses de la cafétéria du pavillon Maisonneuve de l'Hôpital Maisonneuve-Rosemont.

À compter du **mardi 3 septembre**, le paiement par cartes (débit ou crédit) sera encouragé à l'ensemble des caisses.

Le paiement en argent comptant ne sera possible qu'à la caisse numéro deux (2), et ce, lors de ses heures d'ouverture.

Voici l'horaire d'ouverture de la caisse numéro deux (2) :

Lundi au vendredi	7 h 15 à 14 h 30 <i>(fermée entre 10 h 15 à 11 h)</i>
Samedi, dimanche et jours fériés	10 h 30 à 18 h 30 <i>(fermée entre 13 h 30 et 14 h 30)</i> <i>(fermée entre 16 h et 16 h 30)</i>

Des affiches seront installées à l'entrée de la cafétéria et dans l'aire de service pour vous rappeler de ce changement.

Nous vous remercions de votre précieuse collaboration.

